



Communiqué de presse de la CGTR

Contrat d'engagement jeune : une mesure hors-sol !

Après des mois de tergiversations, E. Macron annonce le lancement du « Contrat d'engagement jeune ».

Ce dispositif sera destiné aux jeunes de 16 à 25 ans sans formation ni emploi depuis plusieurs mois et disposant de moins de 497,50 euros de ressources mensuelles. Les jeunes jugés éligibles pourront bénéficier d'une allocation allant jusqu'à 500 euros par mois et d'un accompagnement par les missions locales et pôle emploi.

Cette mesure très restrictive est très loin de la « Garantie Jeune Universelle » promise par le Président. Restrictive en effet, par les moyens dérisoires qui lui sont alloués : 550 millions d'euros affectés à la Loi de finances 2022 quand les besoins étaient estimés à 1,5 milliard d'euros. On est loin de ce qui avait été promis.

Actuellement à La Réunion environ 7000 jeunes bénéficient de la "Garantie jeunes". La "garantie" devient un "contrat", qui oblige donc le bénéficiaire à une contrepartie. À chaque fois, on essaie de culpabiliser ceux qui n'ont rien pour vivre.

Le gouvernement prétend qu'il accordera le « contrat d'engagement » à 400 000 jeunes, chiffre bien trop peu important. En effet, en 2019, environ 1,5 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation. De plus, selon la Dares, les jeunes en emploi (33 % des moins de 25 ans), ont un revenu moyen très faible de 625 euros net par mois. Les étudiant-es, dont la grande majorité survit difficilement même salariés, sont aussi les grands oubliés de ce gouvernement.

De quel accompagnement pourront-ils bénéficier, alors même que les missions locales et les pôles emploi sont depuis longtemps déjà exsangues ?

Pour la CGTR, l'enjeu à l'égard de la jeunesse est de lui garantir un libre accès à la formation qualifiante et/ou professionnelle ainsi que l'émancipation par un travail digne.

Soutenir la jeunesse suppose un engagement politique à hauteur des besoins actuels pour l'ensemble des jeunes quelle que soit leur situation.

Il faut être beaucoup plus ambitieux pour la jeunesse. Elle vaut mieux que cela.



C'est pourquoi, la CGTR revendique notamment :

- L'égalité d'accès à un service public d'éducation, de formation initiale et d'orientation de qualité. Chaque jeune doit pouvoir bénéficier de l'orientation de son choix.
- L'instauration d'un « revenu d'insertion » à hauteur de 80 % du smic (la CGTR revendique un smic à 2 000 €) afin de permettre aux jeunes qui ne sont pas sur le marché du travail de sortir de la précarité, d'éviter les « petits boulots » et permettre à chacun-e de se consacrer à ses études ou à la recherche d'un emploi stable.
- Des mesures efficaces contre les discriminations en sanctionnant notamment les entreprises qui utilisent une sélection autre que le niveau de qualification requis pour un poste ouvert à recrutement.
- La mise en place d'un véritable « Statut du/de la stagiaire ». Les stagiaires ne doivent plus être utilisé-e-s comme de la main-d'œuvre gratuite et doivent être rémunéré-e-s dès le 1er jour, à minima à hauteur de 50 % du SMIC, avec l'augmentation de ce taux en fonction du niveau de qualification. Un financement et des effectifs suffisants pour permettre aux missions locales d'accompagner les jeunes.
- La mise en place de mesures favorisant l'accès aux logements sociaux pour les jeunes, l'augmentation des places dans les foyers jeunes travailleurs-euses et l'augmentation des logements étudiant CROUS.

Saint-Denis le 4 novembre 2021

Le Secrétaire Général de la CGTR
Jacques BHUGON



**CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
DE LA REUNION**
144, Rue du Générale de Gaulle - BP 80829
97476 Saint Denis Cedex
Tél : 0262 90 93 40 - Fax : 0262 20 36 63
Courriel : cgtreunion@wanadoo.fr